



Acte télétransmis en préfecture
le : 20 DEC. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Acte publié électroniquement
le : 20 DEC. 2023

DÉLIBÉRATION N° 42

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

OBJET : Participation du département aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme en faveur des personnes âgées ou handicapées de 60 ans ou plus – convention avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine – année 2023

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 12 décembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 décembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Laurent PASCAL, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX COÛTS D'ABONNEMENT A UN SYSTÈME
DE TÉLÉALARME EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES
DE 60 ANS OU PLUS – CONVENTION AVEC LE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE – ANNÉE 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique sociale de maintien à domicile, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose la téléassistance. Ce service s'adresse à tout levalloisien (âgé de 60 et plus et/ou en situation de handicap) souhaitant rester à domicile en toute sécurité.

CONSIDÉRANT que le CCAS finance cette prestation de télé assistance, moyennant une participation financière des usagers,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine accorde une participation aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme en faveur des alto-séquanais handicapés ou âgés de 60 ans et plus. Leur participation financière versée au CCAS est fixé à 7 € par mois par abonné non-imposable et à 4,50 € par mois par abonné imposable.

CONSIDÉRANT les termes de la Convention, pour l'année 2023, définissant les conditions de versement de la subvention de fonctionnement,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'approuver les termes de la convention fixant les modalités de participation financière aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme en faveur des personnes âgées ou handicapées de 60 ans ou plus, entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et le CCAS de Levallois, au titre de l'année 2023 et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la signer.

ARTICLE 2 : D'inscrire la recette correspondante au Budget du CCAS.

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.
Par Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation du Département des Hauts-de-Seine aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme en faveur des personnes âgées ou handicapées de 60 ans ou plus, convention année 2023

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2023

Numéro de l'acte : 20231242 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231242-DE

Date de décision : 19/12/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.7. conventions de financement

Acte à classer**20231242**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-20T13-45-57.00 (MI249869957)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231242-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Participation du Département des Hauts-de-Seine aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme en faveur des personnes âgées ou handicapées de 60 ans ou plus, convention année 2023

Date de décision : 19/12/2023


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.7. conventions de financement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : délibération convention téléassistance Multicanal : Non
année 2023.PDF

Pièces jointes :

convention du Conseil Type PJ : 99_DE - Délibération
départemental subvention
téléassistance 2023.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/23 à 13:45

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis

Date 20/12/23 à 13:45

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception

Date 20/12/23 à 13:51